

L'enseignant

d'Aquitaine



ÉDITO

Après le 20 novembre, le jeudi 24 janvier 50 % des enseignants de notre académie étaient en grève, et manifestaient par milliers dans les grandes villes de la Région avec les autres fonctionnaires.

Le succès de cette action a confirmé l'ampleur du mécontentement et les attentes des personnels en matière de salaires, mais aussi d'emploi.

La seule réponse du gouvernement pour l'instant sur les salaires est une proposition de relèvement de 0,5 % du point d'indice alors que l'inflation devrait atteindre 2 % en 2008.

Sur l'emploi public, le gouvernement persiste et signe. A la rentrée 2008 dans notre académie, 73 E.T.P.* d'enseignants du second degré seront supprimés alors que l'on attend 180 élèves en plus. A cela s'ajoute la transformation de 155 postes en H.S.A.*. Le volume d'heures supplémentaires sera ainsi tellement important qu'il ne pourra être absorbé par les titulaires. Il faudra donc multiplier le nombre de vacataires.

Le président avait promis : "Moins de fonctionnaires mais mieux payés", en fait ce sera : "Moins de fonctionnaires et moins payés...".

Les intersyndicales nationales de l'Education et de la Fonction Publique étudient les différentes modalités d'action à mettre en oeuvre maintenant. Le combat doit continuer, d'autant qu'il ne se passe pas de jours sans que soient publiés rapports ou déclarations aux contenus inquiétants : déclaration du Président remettant en cause la laïcité, rapport Pochard sur la fonction enseignante, commission Attali pour laquelle l'éducation est un marché...

Le gouvernement doit comprendre qu'il ne peut multiplier impunément les provocations. Le dialogue social doit reprendre sérieusement, c'est la meilleure prévention des conflits.

Le 11/02/2008
Christian BASSET
Secrétaire Académique

* E.T.P. : Equivalent Temps Plein
H.S.A. : Heures Supplémentaires Année

Dispensé de timbrage **BORDEAUX CTC**

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Section Académique du SE-UNSA

33bis rue de Carros

33074 BORDEAUX CEDEX

Tél. 05.57.59.00.20

Fax 05.56.31.36.17

Courriel : ac-bordeaux@se-uns-a.org

Site académique : <http://sections.se-uns-a.org/bordeaux>

Site national : <http://www.se-uns-a.org>

Directeur de la publication : Christian BASSET

Dépôt légal 1^{er} Tr. 2008

N° CPPAP : 0108 S 07660

Imprimerie du Syndicat des Enseignants-UNSA

ISSN 1638-7759

Sommaire

- | | |
|--|--|
| 1 Edito | 9 Pétition : "soutenons notre collègue de l'académie de Lille" |
| 2 Déclaration CTPA du 25/01/08 | 10 EPS et accompagnement éducatif |
| 2 Répartition moyens 1 ^{er} degré | 11 Le SE dans l'action |
| 3 Préparation Rentrée 2008 | Concours |
| 4 Intervention CTPA | Communiqué de presse "Note2be" |
| 4 Carte des formations | 12/13 Mutations Inter et Intra |
| 5 Bac Pro 3 ans | 14 Validation des services |
| 6 Avancement | Date de départ en retraite |
| 7/8 Bulletin d'adhésion | PEGC, nouveaux enseignants |

Monsieur le Recteur,

Hier, les fonctionnaires étaient en grève sur la question des salaires et de l'emploi public.

Dans notre secteur, les personnels de l'éducation nationale ont été particulièrement mobilisés : 50% dans les écoles et collèges de notre académie, 40% en lycées. A la jeunesse et aux sports comme dans l'enseignement supérieur la grève a été bien suivie.

A l'issue de cette journée, la fédération UNSA Education rappelle au gouvernement que le dialogue social doit retrouver ses droits. Ce serait une erreur pour lui de camper sur une position cynique ou de tenter comme le fait le ministre Xavier Darcos des manœuvres démagogiques comme le service minimum.

Aujourd'hui, pour suivre l'ordre du jour de ce CTPA, nous allons voir que les décisions budgétaires que nous avons dénoncées vont se traduire concrètement par des mesures qui vont affaiblir le service public d'éducation.

L'académie de Bordeaux déjà en retard sur les moyennes nationales (voir les indicateurs des 1^{er} comme 2nd degré) ne verra pas sa situation s'améliorer.

Dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré, nous attendons des élèves supplémentaires. La dotation de 65 emplois de professeurs d'école pour 1 500 élèves de plus , le retrait de 73 ETP collège/lycée et la transformation de 155 emplois en HSA pour 180 élèves de plus vont aggraver les conditions de travail des élèves comme des personnels et accroître la précarité.

Concernant la carte des formations professionnelles, le SE et le SNPDEN ont signé le protocole de discussion avec le ministère .

Nous sommes d'accord avec votre nouvelle méthode : prise en compte du vote des CA pour l'ouverture des nouveaux bacs pros 3 ans et suivi par un inspecteur référent. Sur le fond, deux points noirs subsistent : la diminution globale des capacités d'accueil et la prise en compte insuffisante des élèves en difficulté.

Pour l'UNSA Education Aquitaine,
Yannick LAVESQUE
Secrétaire régional

UNSA ÉDUCATION Aquitaine

33bis rue de Carros • 33074 BORDEAUX CEDEX

Tél. : 05.57.59.00.38 • Fax : 05.57.59.00.39

www.unsa-education.org • aquitaine@unsa-education.org

*l'éducation,
notre terrain d'action*

Répartition départementale des moyens 1^{er} degré

L'académie bénéficie de 65 postes supplémentaires pour une augmentation d'effectifs prévue de 1 320 à 1 870 élèves.

Départements	Variations effectifs prévues rentrée 2008	Variations des dotations en postes
Dordogne	+ 20 à 70	+ 9
Gironde	+ 800 à 1 000	+ 43
Landes	+ 500 à 600	+ 28
Lot et Garonne	+ 50 à 150	+ 1
Pyrénées Atlantiques	- 50 à + 50	-16
Académie	+ 1320 à 1870	+ 65

Préparation rentrée 2008

● C.T.P.A. du 25 janvier

Lors du C.T.P.A. du 25 janvier, nous avons dénoncé la diminution des moyens second degré alors que la prévision d'effectifs pointe une augmentation de 184 élèves. On note une diminution de 73 Equivalents Temps Plein et la transformation de 155 postes en HSA. La précarité a encore de beaux jours devant elle.

Nous avons fermement demandé au Recteur qu'il s'engage à faire respecter les seuils qu'il indique lui-même dans

les circulaires qu'il signe. Nous lui avons démontré que ce n'était pas le cas l'année dernière, exemples à l'appui, en particulier en langue vivante.

Il nous a été répondu que dans le cadre de l'autonomie des établissements, certains avaient pu faire d'autres choix.

Nous vous engageons donc à être très vigilant dans vos établissements.

● Seuils définis par le Recteur lors du C.T.P.A. du 25/01/2008

Collèges :

- Premier cycle : Seuil division : 28 en 6^{ème} et 5^{ème}, 30 en 4^{ème} et 3^{ème}, 25 en ZEP, 24 en classe d'accueil
- Enseignement Spécialisé (SEGPA et EREA) : Seuil division : 16 en SEGPA, 8 en EREA
Seuil atelier : 8

Lycées :

Second cycle général et technologie :

- Seuil de division : 35 en seconde, 1^{ère}, terminale et STS
- Seuil de division langue : 30 excepté en LV2 et LV3 en terminale (35)
- L'enseignement de la LV1 s'effectuant devant des groupes de 20
- Seuil de division EPS : 30
- Seuil de TD : 24 (excepté pour les STI : 20 et les LV1 en terminale : 20)
- Seuil de TP : 20 (excepté pour les STI : 15)
- Seuil de division atelier : 15 (excepté hôtellerie : 12)

CPGE

- Seuil de division : 48
- Seuil de TD : 30
- Seuil de TP : 24

Lycées professionnels :

- Pour l'enseignement professionnel, le calcul se fait au niveau détaillé de la formation. Il n'y a pas de regroupement.
- Pour l'enseignement général, le regroupement est effectué par niveau, si les formations regroupées appartiennent à la même grille horaire. En terminale l'enseignement de la LV1 s'effectue devant des groupes à 20 maximum. (Cf BO n°33 du 13 sept 2001)
- Pour la première année de Bac Pro 3 ans, une note ministérielle indique que l'horaire utilisée est le même que la 1^{ère} année du BEP correspondant avec 1 heure de module en moins. Une heure est réservée pour les élèves en difficultés en français et/ou mathématiques.

● DGH et carte scolaire

Carte scolaire. Comment agir dans votre établissement ?

Quand tout va bien, le chef d'établissement vous a informés de la situation et vous connaissez les grandes lignes de la rentrée 2008. Comment en êtes-vous arrivés là et comment pouvez-vous intervenir au regard de telle ou telle décision ? Une fois vos prévisions d'effectifs validées par l'académie, chaque établissement reçoit sa D.G.H.* calculée selon des règles mathématiques prenant en compte le nombre d'élèves, le nombre de divisions, les structures La D.G.H. est divisé en 2 parties : Heures Poste (HP) et Heures sup Année (HSA). Elle comprend toutes les heures y compris celles de labo, décharges ...

Le chef d'établissement doit proposer à la commission permanente (C.P.) un projet de répartition présenté sous forme de tableau appelé **T.R.M.D.***, qui ventile les horaires entre les enseignements. Il prévoit les créations, suppressions (postes définitifs, moyens provisoires, compléments de service reçus ou donnés). Un tableau concernant les structures prévoit l'organisation pédagogique, la mise en place du projet d'établissement : les besoins minimum par classe, options, accompagnement au travail, groupes, classes et divisions, L.V ...

Cette C.P est l'affaire de tous (utilisation de l'heure syndicale par ex). Il s'agit d'intervenir sur la partie qui dépend de votre projet d'établissement et répartir vos priorités

(groupes, options, ATP,...).

Les priorités et les choix retenus par la CP auront des répercussions sur les postes : prendre des heures pour instaurer tel ou tel choix aboutira de fait à créer ou supprimer tel ou tel poste ! Suite à cette réunion, le chef d'établissement demande la suppression ou la création de postes ; les compléments de service reçus ou donnés, une affectation de stagiaires ou non.

Le Conseil d'Administration vote sur les travaux de la CP. Dans la mesure où c'est lui qui décide du projet d'établissement, il contrôle que les moyens sont bien donnés en fonction de ce projet.

Ce type de fonctionnement est un fonctionnement de gestion. La logique voudrait qu'à partir de besoins, il y ait attribution des moyens. La réalité est l'inverse et l'établissement est tenu de rester dans les moyens qui lui sont imposés d'où les situations que vous connaissez !

N'hésitez pas à nous faire part de vos difficultés. Contactez les sections départementales qui siègent dans les CTPD où sont étudiées les DGH.

Evelyne RABOISSON
Responsable Lycées/Collèges

* DGH : Dotation Globale Horaire

TRMD : Tableau de Répartition des Moyens par Discipline

Dates des réunions des Comités Techniques Paritaires Départementaux :

Dordogne, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques : 19 février

Gironde : 15 février et Landes : 14 février



Intervention au C.T.P.A. du 25 janvier 2008

Carte des formations professionnelles

Monsieur le Recteur, nous prenons acte des 41 nouvelles implantations de Bac Pro 3 ans à la rentrée 2008. Ce nombre est sans commune mesure avec les 104 créations annoncées en novembre qui avaient effectivement provoqué la mobilisation rapide que nous avons connue dans notre académie. Donc nous ne sommes plus dans le cadre de la généralisation mais plutôt dans la poursuite de l'expérimentation prévue par le "protocole de discussion". Cependant un point noir : l'insuffisance de la prise en compte des élèves en difficulté et l'insuffisance des places supplémentaires en CAP.

Sur la méthode, nous approuvons la décision que vous avez prise de conditionner l'ouverture d'un Bac Pro 3 ans au vote favorable du CA de l'établissement. Même si nous ne méconnaissons pas les travers du fonctionnement des CA, avec les pressions de toutes sortes pouvant intervenir, nous considérons cependant que le CA reste le seul lieu où toutes les composantes de l'établissement peuvent s'exprimer. Nous espérons que cette décision créera un précédent et qu'à l'avenir il sera toujours tenu compte de l'avis du CA.

Nous approuvons également l'accompagnement par un inspecteur référent de l'équipe pédagogique qui se lance dans une nouvelle expérimentation. Nous demandons d'ailleurs que des moyens supplémentaires soient donnés à ces équipes. En effet, même si certaines de ces équipes ont déjà un projet un peu réfléchi, beaucoup reste à faire en terme d'organisation pédagogique, de pratiques pédagogiques, d'aide aux élèves en difficulté, etc...

Sur cette question justement pour nous très importante, il nous apparaît que l'un des points abordés par le protocole de discussion n'est pas ici respecté. Nous pensons en effet que parallèlement aux créations de Bac Pro 3 ans, il faudrait implanter des formations de niveau V donc des CAP plus adaptés à certains profils d'élèves que les Bac Pro 3 ans. Or trop peu de places nouvelles sont créées en 1^{ère} année de CAP : 44 places nouvelles seulement à la rentrée 2008. Plusieurs établissements n'offriront plus ou quasiment plus de formation au niveau V.

D'une façon générale et dans le respect des termes du "protocole de discussion", nous souhaitons que, y compris dans notre académie, des réflexions soient menées sur le développement de la voie professionnelle et particulièrement sur l'articulation des différents niveaux des formations professionnelles et technologiques, soit la mise en œuvre des passerelles entre CAP et Bac Pro et entre voie professionnelle et technologique. Il s'agit de prendre en compte la diversité de tous les publics d'élève.

En signant le "protocole de discussion", le SE-UNSA a accepté de participer aux discussions et réflexions indiquées par les termes du protocole sans s'engager bien évidemment sur les éventuelles conclusions qui sortiront de ces discussions.

S'il s'avérait selon les informations émanant des académies que le protocole ne devait être qu'un prétexte à la mise en place généralisée du Bac Pro 3 ans sans modification des conditions d'application, alors le SE-UNSA quitterait le protocole.

En dehors des Bac Pro 3 ans, trois caractéristiques se dégagent pour nous de l'évolution de la carte des formations pour la rentrée 2008 :

- Trop peu de places nouvelles en CAP.
- Des fermetures en très grand nombre dans les filières du textile et de l'administration-gestion : 260 places supprimées. C'est énorme ! D'autant plus que ces spécialités concernent surtout les jeunes filles et que peu d'offres alternatives leur sont proposées. Le constat est fait que lorsque des jeunes filles intègrent des spécialités traditionnellement occupées par des garçons, elles ont beaucoup de mal à s'insérer professionnellement. Malheureusement les préjugés ont la vie dure. D'ailleurs il est même difficile pour elles, souvent, de trouver des lieux de stage.
- Il est dit par ailleurs que la filière génie mécanique connaît les difficultés d'attractivité. Pourquoi alors fermer une section qui, elle, a prouvé son attractivité depuis plusieurs années : le BEP maintenance des Equipements Industriels au lycée Haroun Tazieff à St Paul les Dax. C'est dommage ! Surtout eu égard à la raison évoquée : rationalisation des locaux du lycée des métiers du bois.

Pour le SE-UNSA,
Christian BASSET
Secrétaire Académique

- 7,5 divisions de BEP sont fermées sans transformation en Bac Pro 3 ans :

- 4 Métiers de la Mode et Industries Connexes (Libourne, Cenon, Pauillac, Mont de Marsan)
- 2,5 Secrétariat (Nérac, Oloron, Toulouse Lautrec Bordeaux)
- 0,5 Maintenance des Equipements Industriels (St Paul les Dax)
- 0,5 Métiers de la Production Mécanique Informatisée (Orthez)

- 3^{ème} M.D.P. : 1 ouverture LP Toulouse Lautrec Bordeaux ; 1 fermeture LP Blanquefort

Nouveaux Bac Pro 3 ans

implantés à la rentrée 2008 ayant reçu un avis favorable des Conseils d'Administration

Parmi ces nouvelles implantations, 12 concernent des Bac Pro qui n'existent pas en deux ans actuellement, dans les établissements concernés où seuls les BEP correspondants existent.

Nom de l'établissement et ville	Spécialité	Nbre de divisions	Capacité d'accueil
LP Pré de Cordy SARLAT	Restauration	1	24
LP Pré de Cordy SARLAT	Commerce	1	30
LP Léonard de Vinci PERIGUEUX	Technicien Usinage	0,5	15
LP Toulouse Lautrec BORDEAUX	Artisanat métiers Art : vet access	1	30
LP Brémontier BORDEAUX	Métiers de la mode et Industries Connexes	1	20
LP Toulouse Lautrec BORDEAUX	Comptabilité	1	30
EREA La Plaine EYSINES	Production graphique	0,5	10
LP O. Redon PAUILLAC	Secrétariat	1	24
LP O. Redon PAUILLAC	Comptabilité	1	24
LP P. Broca STE FOY LA GRANDE	Commerce	0,5	15
LP P. Broca STE FOY LA GRANDE	Secrétariat	0,5	12
LP P. Broca STE FOY LA GRANDE	Comptabilité	0,5	12
LP P. Broca STE FOY LA GRANDE	Vente	0,5	15
SEP Victor Louis TALENCE	Vente	1	30
SEP Victor Louis TALENCE	Secrétariat	1,5	45
SEP Victor Louis TALENCE	Comptabilité	1,5	45
LP Les Chartrons BORDEAUX	Secrétariat	1	30
LP Les Chartrons BORDEAUX	Service Accueil Assistance Conseil	1	30
LP M. Dassault MERIGNAC	Technicien Usinage	1	30
LP M. Dassault MERIGNAC	Commerce	1	30
LP M. Dassault MERIGNAC	Service Accueil Assistance Conseil	1	24
LP Emile Combes BEGLES	Secrétariat	1	24
SEP Hôtelier et Tourisme TALENCE	Restauration	1	24
LP H. Brulle LIBOURNE	Vente	1	30
LP H. Brulle LIBOURNE	Comptabilité	1	30
LP H. Brulle LIBOURNE	Service Accueil Assistance Conseil	0,5	15
LP H. Brulle LIBOURNE	Commerce	0,5	15
LP P. de Gerde PESSAC	Commerce	1	24
LP Beau de Rochas BORDEAUX	Carrosserie : option réparation	1	20
LP Trégey BORDEAUX	Vente	1	30
LP Trégey BORDEAUX	Commerce	1	30
LP F. Estève MONT DE MARSAN	Maintenance Véhicule Auto : V. Ind	1	20
LP F. Estève MONT DE MARSAN	Carrosserie : option réparation	1	20
SEP H. Tazieff ST PAUL LES DAX	Technicien Menuisier Agenceur	1	24
SEP H. Tazieff ST PAUL LES DAX	Techn. Constructeur Bois	1	24
SEP H. Tazieff ST PAUL LES DAX	Logistique	1	24
LP J. Monnet FOULAYRONNES	Technicien Usinage	0,5	15
LP J. Monnet FOULAYRONNES	Structures Métalliques	0,5	15
LP André Campa JURANCON	Technicien Usinage	0,5	12
LP André Campa JURANCON	Electrotechnique	0,5	12
LP 4 Septembre OLORON STE MARIE	Commerce	1	30

Bilan C.A.P.

Ouvertures :

Ass. Tech. Milieux Famil. Collect.
3 x 0,5 div (Blaye ; Camblanes ; Cenon)
Réparation des carrosseries
0,5 div Beau de Rochas Bordeaux
Empl. Vente : Produit Eq. Courants
0,5 div Les Menuts Bordeaux
Empl. Vente Sp. Service Clientèle
0,5 div Les Menuts Bordeaux
Empl. Commerce Multispécialités
1 div Henri Brulle Libourne
Agent Entrep. et Messagerie
0,5 div St Paul les Dax
Vendeur Magasinier Pièces Auto.
0,5 div Jurançon
Couture Flou
0,5 div St Jean de Luz
Tapissier ameublement
0,5 div Toulouse Lautrec Bordeaux

Fermetures :

Employé Technique de Laboratoire
1 div LP Brémontier Bordeaux
Agent Polyvalent de Restauration
0,5 div Camblanes
Maintenance et Hygiène des Locaux
0,5 div Cenon
Chaussure (0,25 div) et Maintenance Véhicules (0,5 div)
à Jurançon
Cuisine
0,5 div Morlaas
Prêt-à-porter
0,5 div St Jean de Luz
Prép. et Réal. d'ouvrages électriques
0,5 div St Jean Pied de Port

AVANCEMENT DES AGRÉGÉS

La CAPN d'avancement d'échelon des agrégés aura lieu les **26, 27 et 28 février 2008**. Seront étudiés les cas des collègues promouvables entre le 1^{er} septembre 2007 et le 31 Août 2008. Les notes prises en compte sont celles arrêtées au 31 Août 2007.

Vérifiez sur i-prof vos notes. Si vous êtes promuable et que vous constatez une anomalie, informez-nous rapidement. **N'oubliez pas de nous renvoyer le plus tôt possible la fiche de suivi syndical que vous avez reçue par courrier en janvier.**

L'avancement d'échelon se fait en fonction du tableau suivant, fixé par le statut particulier des agrégés (art. 13 bis modifié par l'art. 3 du décret du 18/9/89, lui-même modifié par le décret du 13/06/90, R.I.r. 820-0).

Echelons	Grand Choix	Choix	Ancienneté
1er au 2e			3 mois
2e au 3e			9 mois
3e au 4e			1 an
4e au 5e	2 ans		2 ans 6 mois
5e au 6e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6e au 7e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7e au 8e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8e au 9e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9e au 10e	3 ans	4 ans	5 ans
10e au 11e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

AVANCEMENT D'ÉCHELON 2007/2008

P.L.P. : C.A.P.A. du 20 décembre 2007

Ech	GRAND CHOIX 30 %			CHOIX 5/7		
	Nbre de promouvables	Nbre de promotions	Barème du dernier promu	Nbre de promouvables	Nbre de promotions	Barème du dernier promu
5 ^e	60	18	72.5 * (01/09/04)	/	/	/
6 ^e	109	33	74.5 * (01/09/02)	77	55	72.5
7 ^e	123	37	77.8	83	59	74.9
8 ^e	102	30	80.6	80	59	78.5 * (01/11/96)
9 ^e	133	40	83.8	85	60	81.9
10 ^e	87	27	87.3	70	50	84.5 * (01/09/02)
11 ^e	83	24	90.6	50	35	89.5

C.P.E. : C.A.P.A. du 17 décembre 2007

Ech	GRAND CHOIX 30 %			CHOIX 5/7		
	Nbre de promouvables	Nbre de promotions	Barème du dernier promu	Nbre de promouvables	Nbre de promotions	Barème du dernier promu
5 ^e	8	2	18.80	0	0	-
6 ^e	20	6	19.30	14	10	19
7 ^e	31	9	19.60	19	14	19.30
8 ^e	26	8	19.90	19	14	19.50
9 ^e	33	10	20 (01/09/95)	15	11	19.70
10 ^e	19	6	20 (01/09/93)	13	9	20 (02/10/03)
11 ^e	14	6	20 (01/09/91)	9	6	20 (01/09/99)

Certifiés et Bi-Admissibles : C.A.P.A. du 19 décembre 2007

Ech	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nbre de promouvables	Nbre de promotions	Barème du dernier promu	Nbre de promouvables	Nbre de promotions	Barème du dernier promu
5 ^e	21	6	78,50 (05/01/80)			
6 ^e	41	12	81.50	34	24	79,30 (Ech 01/03/05)
7 ^e	36	10	85,80	24	17	82,60
8 ^e	45	13	88 (grade 01/09/91)	29	20	85,50
9 ^e	47	14	90,10 (grade 01/09/89)	31	22	88,70 (grade 01/09/90)
10 ^e	45	13	93,20	32	22	89,10
11 ^e	46	13	95,2	30	21	92

Ech	GRAND CHOIX 30 %			CHOIX 5/7		
	Nbre de promouvables	Nbre de promotions	Barème du dernier promu	Nbre de promouvables	Nbre de promotions	Barème du dernier promu
5 ^e	207	62	76.5 (01/09/03)			
6 ^e	293	87	79.3 (01/09/00)	188	134	76.8 (01/09/00 et 01/09/05 et 26/08/75)
7 ^e	377	113	82.3 (01/09/98 et 01/09/05)	252	180	79.2 (01/09/97)
8 ^e	463	138	83.8 (01/09/95 et 01/09/05 et 22/04/73)	328	234	80.8 (01/09/94 et 01/09/04)
9 ^e	467	140	86 (01/09/93)	296	211	82.8 (01/09/93)
10 ^e	333	99	88.4 (01/09/91)	219	156	84.6 (01/09/86)
11 ^e	253	75	90.8 (01/09/86)	159	113	86.6 (09/09/90 et 08/09/03)

Rappelons que les avancements d'échelon des collègues certifiés, PLP, Professeur d'EPS et CPE hors classe, ainsi que ceux des PEGC et CE d'EPS hors classe et classe exceptionnelle se font uniquement à l'ancienneté.

* A barème égal, les collègues sont départagés par la date d'entrée dans le corps puis la date d'entrée dans l'échelon et, enfin, la date de naissance.

Bulletin d'adhésion

Bulletin d'adhésion



Soutenons notre collègue de l'académie de Lille

La section académique de Lille du SE-UNSA a apporté son soutien à notre collègue de Berlaimont

Mis en garde à vue pendant 24 heures et inculpé pour "violence aggravée sur mineur", après avoir donné une gifle à un élève l'ayant insulté (ou plus clairement : traité de connard), nous avons protesté par lettre auprès du Recteur du manque de soutien de notre hiérarchie face à une telle disproportion de traitement de notre collègue, sans commune mesure avec la "gravité" des faits reprochés.

Ci-dessous la déclaration de soutien que vous pouvez faire signer dans votre établissement ; nous les transmettrons à notre collègue de Berlaimont- Merci

SE-UNSA académie de Lille 32 boulevard Jean-baptiste LEBAS- 59 000 LILLE Fax : 03 20 62 22 88

Soutien à notre collègue de technologie

Nous apportons tout notre soutien au collègue de technologie, professeur au Collège de Berlaimont.

Nous venons d'apprendre avec stupéfaction les conditions dans lesquelles il a été mis en garde à vue à la suite de son geste malheureux.

Nous dénonçons cette garde à vue de 24h, sans aucune commune mesure avec la "gravité" des faits reprochés.

Nous dénonçons le tapage médiatique qui est fait et qui ne vise encore une fois qu'à « casser du prof » dans l'opinion publique en instrumentalisant l'incident.

Nous sommes scandalisés par les commentaires du Rectorat de Lille condamnant le geste sans s'interroger sur les circonstances ni réagir face à la démesure de la réaction judiciaire. Nous déplorons l'absence de soutien de l'Éducation Nationale dont la mission est aussi de protéger ses agents.

Nous assurons notre collègue de notre sympathie et transmettons à toute l'équipe pédagogique du Collège de Berlaimont notre soutien.

NOM/Prénom	SIGNATURE	NOM/Prénom	SIGNATURE	NOM/Prénom	SIGNATURE

EPS et accompagnement éducatif

Le texte sur l'accompagnement éducatif prévoit que les élèves volontaires puissent bénéficier de soutien scolaire et d'activités artistiques et sportives de 16 à 18 heures ou de 17 à 19 heures.

Les enseignants d'EPS interviendraient donc au titre d'une animation sportive qui ne serait ni de l'UNSS, ni de l'EPS.

Le SE-UNSA est intervenu auprès de l'Inspection Générale, et lors du Conseil Régional de l'UNSS, pour faire remarquer que l'EPS, discipline scolaire à part entière depuis 1981, se voyait à nouveau cantonner dans une animation sportive très informelle qui ne cesse de nous interroger.

Nous avons proposé à M. Michel Volondat, IG chargé du projet de réforme des programmes de collège, que dans le cadre de l'accompagnement éducatif, il puisse être proposé aux élèves un soutien comparable à celui effectué dans les disciplines dites fondamentales.

En effet nous constatons tous que de plus en plus d'élèves se retrouvent en difficulté, n'ayant pas acquis dans le primaire (par manque d'installation ou de temps) les bases psycho-motrices nécessaires à un développement corporel harmonieux. Il existe une grammaire du corps comme de la langue, et une arithmétique motrice ou une géométrie corporelle permettant à l'élève de maîtriser les notions spatio-temporelles.

Il n'est pas plus acceptable qu'un élève s'avère incapable après un cycle de gymnastique d'effectuer une roulade, ou de faire un renversement, qu'il ne le serait d'éprouver des difficultés à lire ou à compter.

Un soutien en EPS aux élèves connaissant des problèmes psycho-moteurs exigerait des compétences professionnelles sans aucune mesure avec celles demandées pour une animation sportive qui peut comme le texte le prévoit être assurée par des éducateurs sportifs.

La droite a divisé par 3 le nombre de postes offerts au CAPEPS depuis 2003 et se trouve confronté à ces milliers d'étudiants qui ne parviendront pas à obtenir l'un des 400 postes ouverts au concours. L'accompagnement éducatif fondé sur une animation sportive leur offrirait ainsi une opportunité.

Le problème auquel est confronté l'EPS aujourd'hui n'est plus comme du temps de De Robien, celui de ses horaires, mais celui de ses contenus.

Une éducation motrice fondée sur un développement de l'élève au plan de ses ressources bio-énergétiques, bio-informationnelles... lui assurant un certain nombre de maîtrise exige des enseignants d'EPS une formation universitaire complète. A l'inverse, une éducation sportive à base d'animation, n'exigerait de ceux qui le professent que des compétences techniques dans les activités concernées, enseignement à minima et salaire minimum.

Les textes en EPS ont toujours été extrêmement précis quant à ce qui devait être enseigné. Les IO de 1962, par exemple, très critiquables au plan de leurs

orientations exagérément sportive, avaient au moins le mérite de la clarté : initiative sportive pendant la séance d'EPS, entraînement durant la ½ journée de sport, compétition dans le cadre de l'ASSU.

Les IO de 67 et de 85, et les directives récentes établissent une volonté continue des législateurs d'émanciper l'EPS de l'emprise techniciste des sports, qui sont surtout considérés en fonction des effets qu'ils induisent sur le développement de l'élève.

Dans ce contexte, le sport scolaire est un complément éducatif, ses missions sont parfaitement identifiées.

L'animation sportive est dans un flou artistique complet et il est extrêmement surprenant de voir la direction nationale de l'UNSS soutenir sans aucune réserve une telle initiative.

En effet, il ne s'agit pas d'une AS puisque les élèves ne sont pas nécessairement licenciés et donc pas tenus de participer aux compétitions de l'UNSS. L'argument moyen défendu par l'administration est de permettre aux élèves n'ayant pas les moyens (faute d'argent ou de possibilités de déplacement) de s'inscrire dans un club, de trouver une possibilité de pratique sportive en utilisant des installations de proximité. Ce dernier argument laisse rêveur, lorsque l'on sait que les collèges utilisent essentiellement les installations sportives des collectivités locales et uniquement dans les créneaux laissés libres par les clubs. Les infrastructures de proximité sont bel et bien proposées par les clubs, et non par des établissements scolaires recrutant en milieu rural sur une bonne vingtaine de communes.

Au stade de réflexion qui est le nôtre aujourd'hui, nous pensons que l'accompagnement éducatif en matière d'animation sportive se réduira à la peau de chagrin (risque de garderie en milieu rural), et que l'investissement consenti : 63 510 heures pour l'académie, soit l'équivalent de 98 postes et 35 000 HSE pour la seule Gironde pour les 2 200 élèves concernés soit 14 h par élève et l'équivalent de deux postes et demi pour chacun des 21 collèges classés en ZEP, ne soit démesuré au regard du résultat final. Quand on mesure par ailleurs les effets qu'auront les suppressions de postes sur la qualité de notre enseignement, on peut raisonnablement penser que l'objectif visé par le ministère est surtout un effet d'annonce, car si cette mesure offre en théorie à chaque élève volontaire la possibilité de bénéficier d'un soutien hors temps scolaire, rien n'est dit sur l'organisation des transports ou sur la priorité que les enseignants seraient susceptibles d'avoir sur les installations. En définitive, ce serait le chef d'établissement qui signerait des accords avec le mouvement sportif, qui craint lui-même de perdre une source de financement via le CNDS au profit d'une structure qui nous l'avons vu précédemment ne peut satisfaire les enseignants d'EPS.

Le candidat du pouvoir d'achat sera ainsi devenu le président du "perdant-perdant".

Jean Pierre MARTIN

E.P.S. : le SE dans l'action

Le SE et le bac option rugby

C'est en pleine coupe du monde, et dans le berceau de l'ovalie en France (le SBUC est le plus vieux club français), que le Rectorat décidait de supprimer l'épreuve optionnelle de rugby au bac.

Dans son bulletin aux adhérents, le SE-UNSA dénonçait cette décision arbitraire et réclamait le rétablissement de l'épreuve. La mobilisation organisée par un collègue biarrotte fut à la hauteur de l'événement, le Pays Basque poussa si fort en mêlée que le Rectorat dut reculer. A la veille de France-Angleterre, je fus contacté par FR3 pour débattre avec un représentant du Recteur au cours du journal de 19 h. A 18 h, l'épreuve était rétablie...

Le SE et les programmes de collège en EPS

En novembre, le SE a rencontré Michel Volondat, IG chargé de la réforme des programmes de collège en EPS, afin de débattre de l'avant projet.

Notre critique portait sur la prééminence des compétences spécifiques et sur l'importance accordée à des comportements sociaux au détriment de la motricité générale de l'élève. Nous avons insisté sur les notions de maîtrise de l'espace, des rythmes ; c'est en effet en sollicitant les ressources de l'élève au plan bio-informationnel, bio-énergétique, bio-mécanique, et non pas en n'enseignant que des techniques sportives que l'EPS prendra toute sa place dans le système éducatif. Nous avons été entendus et le projet à ce jour nous satisfait totalement, et notamment le 10^{ème} point : "interventions pédagogiques particulières" qui introduit la possibilité d'un soutien pour les élèves en difficulté.

Jean Pierre MARTIN

Concours de recrutement 2008

La chute libre !

Le ministère vient enfin, à la veille des vacances scolaires, de rendre public le nombre des postes offerts à la session 2008 des différents concours d'enseignants.

Dans le premier degré, les recrutements, tous concours confondus, subissent une baisse de 10%, ce qui correspond à - 1120 postes. C'est le plus faible niveau de recrutement de ces 8 dernières années, alors même que les besoins liés à la hausse démographique des élèves progressent.

Dans le second degré, la baisse du niveau de recrutement atteint près de 14% sur les concours externes et 16% sur les concours internes. Le CAPES subit la plus forte baisse avec -16,19%. Ce sont 1600 possibilités d'emplois d'enseignants qui disparaissent ainsi.

Pour le SE-UNSA, ces chiffres sont la traduction brutale de la politique gouvernementale de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. La suppression programmée de 85 000 enseignants d'ici 5 ans est donc entamée, alors même que 150 000 élèves de plus sont attendus sur la même période. Cela va avoir pour conséquence une dégradation des conditions d'exercice du métier d'enseignant et des conditions de scolarisation des élèves.

Au total, 2500 postes disparaissent, privant d'autant d'emplois des étudiants engagés depuis plusieurs années dans un cursus de formation ciblé.

Par ailleurs la diminution des places aux concours internes prive les contractuels d'une possibilité de titularisation et donc de sortie de la précarité.

L'équipe "jeunes enseignants" du SE-UNSA

Communiqué de presse

« Note2be » : une insupportable délation

Le SE-UNSA s'indigne de la sinistre opération à laquelle se livre le site web « Note2be » proposant une notation des professeurs par les élèves et leurs parents.

L'établissement d'un pseudo-rapport d'égalité entre élèves et enseignants via un site public accessible à tous couvre mal une escroquerie choquante.

L'affirmation de critères objectifs de notation, auxquels les notateurs ne sont évidemment pas soumis, laisse libre cours à tous les règlements de compte.

La délation publique à visage caché et à portée de tous : certains en rêvaient, « Note2be » l'a fait !

Le camouflage sous de pseudo-objectifs éducatifs renforce son caractère insupportable.

Le SE-UNSA saisit le ministère de l'Education nationale pour qu'il prenne toutes les mesures protégeant ses fonctionnaires.

Il étudiera, en liaison avec la F.A.S. (Fédération des Autonomes de Solidarité Laïques), les suites juridiques éventuelles qui pourraient s'imposer.

Pars, le 6 Février 2008
Luc BERILLE, Secrétaire Général du SE-UNSA

Mutations Intra 2008

Nous avons participé à un groupe de travail paritaire (CGT - SNETAA - FO - SNALC - SNES - SNEP - SGEN - CFDT - SE-UNSA) sur les barèmes du mouvement intra, le 6 février 2008.

Le Rectorat exprimait 2 propositions afin de :

- trouver un moyen de stabiliser un peu mieux les TZR anciens,
- simplifier et clarifier le mouvement.

S'agissant des TZR, nous avons d'abord porté la demande d'une bonification évolutive, comme elle existait (avec X points par an).

Le Rectorat refusant, nous nous sommes montrés favorables à la bonification de stabilisation TZR qu'il proposait. Seul le SGEN nous a suivi dans cette démarche. Le Rectorat s'est rangé à l'avis majoritaire et a retiré sa proposition. La seule amélioration qui est apparue est un niveau de plus dans la prise en compte des fonctions de remplacement (8 ans et plus au lieu de 5 ans et plus).

S'agissant de la simplification du mouvement, l'administration a décidé de supprimer les voeux géographiques. Nous avons protesté et argumenté pour le maintien des voeux géographiques, notamment par rapport aux collègues "expatriés" en 24 et 47... peine perdue !!

Vous trouverez ci-dessous le projet de nouveau barème pour le mouvement Intra 2008.

Ouverture du serveur : le 26 mars.

Une publication académique spéciale vous sera adressée première quinzaine d'avril.

Evelyne RABOISSON
Patricia ESCAPIL

CALCUL DU BAREME INTRA-ACADEMIQUE

Dans ce tableau, entourer les cases concernant votre situation.		VŒUX					
		étab.	COM	ZRE	DPT	ZRD	ZRA
Ancienneté de service (échelon)	7 points par échelon acquis au 30 août 2007 par promotion ou au 1er septembre 2007 par classement initial ou reclassement	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	49 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors classe						
	77 points forfaitaires + 7 points par échelon de la classe exceptionnelle dans la limite de 98 points						
	21 points minimum pour les 1er, 2ème et 3ème échelons						
Ancienneté de poste	10 points par an + 50 points par tranche de 3 ans 10 points pour les stagiaires en situation	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
IUFM	50 points sur vœu 1 50 points sur vœu pour mention complémentaire (concours 2006 et 2007) (bonifications cumulables)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Reclassement des stagiaires en situation	1er et 2ème échelons : 50 points 3ème échelon : 80 points 4ème et plus : 100 points	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Situation familiale	DATE DE PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS FAMILIALES : 01/09/2007						
	Rapprochement de conjoints (RC)	NON	50,2	50,2	150,2	150,2	150,2
	Résidence de l'enfant : améliorations des conditions de vie de l'enfant	NON	50	50	100	100	100
	Mutation simultanée entre 2 conjoints titulaires ou 2 conjoints stagiaires	NON	50	50	100	100	100
	Enfants (pour R.C., résidence de l'enfant et mutations simultanée entre 2 conjoints titulaires ou 2 conjoints stagiaires) 75 pts par enfant de moins de 20 ans au 01/09/08	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	Mutation simultanée entre 2 non conjoints titulaires ou 2 non conjoints stagiaires	NON	NON	NON	20	20	20
Séparation (uniquement pour R.C.) 1 année : 50 pts; 2 années : 75 pts; 3 années : 100 pts; 100 pts forfaitaires dès la 2ème année	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	

		étab.	COM	ZRE	DPT	ZRD	ZRA
Vœu préférentiel	20 pts par an à partir de la 2ème demande exprimée l'année dernière (non cumulables avec situation familiale) sur le vœu 1	NON	NON	NON	OUI	NON	NON
Classifications particulières	ZEP, EREA 4 ans : 80 pts ; 5 ans et plus : 120 points	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	APV 4 ans : 80 pts ; 5 ans et plus : 200 points	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	ZR 4 ans : 80 points 5 à 7 ans : 200 points 8 ans et plus : 300 points	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON
	Rural isolé (ex PEP 1) pour les seuls mouvements 2008, 2009 et 2010 Maintien des pts acquis au 31/08/2003 : 50 pts pour 3 ans, 100 pts pour 4 ans, 150 pts pour 5 ans et plus	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	Personnels affectés dans le 24 ou le 47 pour les seuls mouvements 2008, 2009 et 2010 Ancienneté décomptée à partir du 1/9/2003 3 ans : 130 pts ; 4 ans : 180 pts ; 5 ans et plus : 200 pts hors dpt d'affectation, non cumulables avec bonifications APV ou non APV	NON	NON	NON	OUI	NON	NON
Cas particuliers	Réintégration à divers titres stagiaires ex titulaires non MEN stagiaires ex titulaires MEN non maintenus sur leur ancien poste sollicitant dpt ou ZRD ancienne affectation	NON	NON	NON	1000	1000	1000
	<i>Demande formulée au titre du handicap</i> <i>Possibilité de 1000 pts sur vœu com au cas par cas</i>	NON	NON	1000	1000	1000	1000
	<i>Mesures de carte scolaire</i>	1500	1500	1500	1500	1500	1500
	Mesures de carte scolaire sur poste SPEA	NON	NON	NON	1000		
	<i>Bonification lycée pour agrégés</i>	90	180	NON	180	NON	NON
	<i>Reconversion sur vœux correspondant à l'ancienne affectation</i>	1500	1500	1500	1500	1500	NON
	<i>Sportifs de haut niveau :</i> 50 pts par an dans la limite de 4 années	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI

TOTAL	Votre barème étab :	
	Votre barème COM, ZRE :	
	vous barème DPT, ZRD, ZRA :	

* Types de vœux : suppression des vœux géographiques

Mutations Inter 2008

Résultats entre le 10 et 20 mars.

Lignes téléphoniques spéciales à partir du 10 mars :

01 44 39 23 16

01 44 39 23 26

01 44 39 23 36

01 44 39 23 46

Second degré :
Postes à pourvoir pour
septembre 2008 :

Des postes d'enseignants du second degré sont susceptibles d'être à pourvoir à la rentrée de septembre 2008 dans les matières suivantes : mathématiques, sciences physiques et chimie, sciences de la vie et de la terre, histoire-géographie, sciences économiques et sociales, philosophie, français, anglais, espagnol, éducation physique et sportive, conseiller principal d'éducation.

Il s'agit de postes de recrutés locaux à temps plein (24 périodes de 50 minutes d'enseignement par semaine). Le lycée international de Los Angeles est un établissement homologué par l'AEFE, et les professeurs titulaires fonctionnaires peuvent y exercer en détachement. Ils continuent à avancer dans leur carrière et peuvent s'ils le désirent continuer à cotiser à leur caisse de retraite. Le LILA finance et sponsorise des visas J1 de non-immigrant aux Etats-Unis.

Le LILA recherche prioritairement des professeurs certifiés et agrégés titulaires de l'éducation nationale bénéficiant d'une expérience d'au moins trois ans. Cependant votre candidature sera examinée même si vous ne remplissez pas ces critères.

En raison des besoins de service, les approches pluridisciplinaires sont souvent appréciées, donc n'hésitez pas à mentionner vos expériences dans ce domaine (capacité à enseigner simultanément la philosophie et le français, l'histoire-géographie et les sciences économiques et sociales, les mathématiques et les sciences, etc.).

Les dossiers de candidature (CV + lettre de motivation + application for employment à télécharger sur le site www.lilaschool.com dans la rubrique « employment ») doivent être adressés par e-mail à Emmanuel Bonin, Directeur du campus du LILA, emmanuel.bonin@lilaschool.com

Validation des services auxiliaires

La validation pour la retraite ne doit pas être confondue avec le reclassement qui n'a d'effet que sur l'avancement d'échelon.

Pour les validations de services, même incomplets, **la date butoir est le 31 décembre 2008** pour tous ceux qui ont été titularisés avant 2004. Pour les autres, ils ont 2 ans seulement pour la demander (si l'arrêté de titularisation est pris postérieurement à la date d'effet de la titularisation, le délai de deux ans court à compter de la date de notification de l'arrêté).

Sont validables, les services de non titulaire effectués à temps plein, à temps partiel (sous certaines conditions) et à temps incomplet. . Faites une demande, obligatoirement sur la totalité des services même si, a priori, ils ne paraissent pas validables.

N'attendez pas, car on vous demandera de ne déposer votre dossier qu'une fois complet et pour retrouver ses pièces, cela peut prendre du temps. Si pour un paiement échelonné les versements ne sont que de 5% du salaire, une fois à la retraite ils deviennent de 20% de votre pension.

Si vous avez des services à valider, demandez les imprimés le plus tôt possible au secrétariat de votre établissement, ou directement à l'I.A, à l'Université ou au Rectorat. **Ne reportez pas à plus tard au risque d'oublier....**

Jean Louis BASTARD

Date de départ en retraite

Vous avez le choix pour le second degré entre votre date anniversaire, la fin du mois ou la fin de l'année scolaire (grandes vacances comprises). La première solution est à éviter, pour ne pas créer de problème entre une partie de mois à plein salaire et la fin sur une pension, mais pas seulement. En arrêtant en cours de mois, vous perdrez une fraction proportionnelle de vos indemnités, comme pour un jour de grève ou de maladie.

JLB

PEGC, les nouveaux enseignants

Quelle nouveauté, recruter et former des enseignants bivalents, ça ne vous rappelle rien ?

A la CAPA du 25 janvier, le mouvement inter se réduit, deux demandes seulement pour partir et une seule pour entrer dans l'académie. Les inscriptions au mouvement intra sont closes (si vous désirez que nous vous suivions, envoyez nous copie de votre demande). Il sera au cas par cas, comme les années passées, la faute au grand nombre de fermetures de postes.

Le barème de la classe exceptionnelle reste le même, mais si le gouvernement garde son pourcentage de promus, nous perdrons encore des places. Ce n'est pas ce qui était prévu !

JLB

Pouvoir d'achat

Si un peu plus de 8 % de retard des salaires sur les prix ne vous disent rien, voici un moyen simple. Cela vous fait un mois de salaire en moins sur une année !

En prime, au moment de prendre votre retraite, elle sera aussi amputée d'un mois par an !

Laïcité

N'oubliez pas de signer la pétition en ligne sur le site :
<http://www.unsa-education.org>